

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Direction des services de sécurité publique.

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 10 janvier 1950 modifiant l'arrêté du 8 juillet 1949 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans le cadre de dames employées et de dames dactylographes de la direction des services de sécurité publique.....

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 16 janvier 1950 relatif aux examens ouverts le 25 janvier 1950 pour l'accès aux emplois d'inspecteur principal et de brigadier-chef

Direction des finances.

Arrêté du directeur des finances du 10 janvier 1950 modifiant l'arrêté du 3 octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel administratif de la direction des finances.....

Direction des travaux publics.

Arrêté du directeur des travaux publics du 5 janvier 1950 modifiant et complétant les arrêtés directoriaux des 22 octobre 1945 et 13 mars 1947 relatifs à l'incorporation de certains agents dans les cadres de fonctionnaires, d'employés et agents publics et de sous-agents publics de la direction des travaux publics

Direction de l'agriculture, du commerce et des forêts.

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 9 janvier 1950 modifiant l'arrêté directorial du 10 octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel technique et du personnel administratif propres à la direction des affaires économiques

Direction de l'instruction publique.

Arrêté du directeur de l'instruction publique du 10 décembre 1949 déterminant les conditions de concours pour le recrutement d'adjoints d'inspection de l'enseignement primaire musulman

Arrêté du directeur de l'instruction publique du 15 décembre 1949 ouvrant un concours pour le recrutement d'adjoints d'inspection de l'enseignement primaire musulman

Arrêté du directeur de l'instruction publique du 16 décembre 1949 déterminant les conditions de concours pour le recrutement d'adjoints d'inspection de l'enseignement primaire musulman

Arrêté du directeur de l'instruction publique du 12 janvier 1950 modifiant et complétant l'arrêté du 11 avril 1946 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres de fonctionnaires du service de la jeunesse et des sports

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois

Nominations et promotions

Honorariat

Admission à la retraite 92

Concession de pensions, allocations et rentes viagères..... 92

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 93

Avis de concours 94

Liste des premiers clercs admis à l'examen d'aptitude aux fonctions de notaire au Maroc 94

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté viziriel du 17 décembre 1949 (26 safar 1369) portant modification de l'arrêté viziriel du 26 septembre 1934 (16 jourmada II 1353) fixant la procédure à suivre en vue de la création des parcs nationaux.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 26 septembre 1934 (16 jourmada II 1353) fixant la procédure à suivre en vue de la création des parcs nationaux,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 3 de l'arrêté viziriel susvisé du 26 septembre 1934 (16 jourmada II 1353) est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 3. — La date d'ouverture de l'enquête est portée « un mois à l'avance à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches en français et en arabe.

« A cet effet, l'arrêté viziriel ainsi qu'un extrait de la requête « de l'administration sont publiés au Bulletin officiel un mois « avant la date de l'enquête. Ils sont également publiés par voie « de criée pendant tout le mois qui précède la délimitation, « aux jours et heures les plus propices, dans les villages et sur les « marchés du caïdat, par les soins de l'autorité administrative « du lieu.

« Enfin, l'arrêté viziriel et l'extrait de la requête sont, pendant « le même temps, affichés dans l'endroit le plus apparent des « locaux :

« 1° Des services suivants du ressort de l'immeuble : mahakma « du cadî, mahakma du caïd, conservation de la propriété foncière, région, circonscription administrative, circonscription des « eaux et forêts et contrôle des domaines ;

« 2° Des circonscriptions et annexes de contrôle civil ou d'affaires indigènes, limitrophes de celle du ressort de l'immeuble ;

« 3° De la direction des affaires chérifiennes, de la division des « eaux et forêts et du service des domaines à Rabat. »

Fait à Rabat, le 26 safar 1369 (17 décembre 1949).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 10 janvier 1950.

Le Commissaire résident général,

A. JUIN.